Le Conseil de l'ordre français collecte les e-mails des pharmaciens

Abderrahim DERRAJI - 2017-03-17 13:19:44 - Vu sur pharmacie.ma

Pour profiter de la rapidité de diffusion du courrier via Internet, les pharmaciens français doivent fournir leur adresse électronique au Conseil de l'ordre. En faisant de la sorte, ils pourront recevoir plus rapidement tous les messages de sécurité des autorités sanitaires.

L'arrêté qui sera publié dans ce sens devrait s'imposer à tous les professionnels de santé. Pour ce faire, les pharmaciens déjà en exercice peuvent accéder au site du Conseil et procéder à une déclaration de leurs coordonnées. Ils auront le choix d'utiliser une des adresses générées automatiquement ou en renseigner une nouvelle. L'adresse saisie ou choisie sera communiquée aux autorités sanitaires. Le pharmacien est tenu de la mettre à jour.

Quand aux nouveaux pharmaciens qui souhaitent s'inscrire au tableau de l'ordre, ils devront ajouter leur adresse électronique à la fiche d'informations les concernant.